



Rapport de mission

Comparaison entre :

- Fony fonio from Guinea
- La petite Damba

ALGAPHE CONSULTING
NINEA : 0064106331V1
Tél : 77 310 18 19
Liberté 6 N° 6659



Plan

I quelques rappels utiles en matière de marque

- ↳ a) Droits conférés par une marque
- b) Conflits en matière de propriété industrielle :
 - Revendications de propriété
 - Contre-façon

II Comparaison entre la marque "FONY Fonio from Guinea "et la marque " La petite Damba ".

III Conclusions et Recommandations

ALGAPHE CONSULTING
NINEA : 0064106331V1
Tél : 77 310 18 19
Liberté 6 N°6659



I Quelques rappels utiles en matière de marque

a) Droits conférés par une marque

- Une marque enregistrée confère à son titulaire le droit d'exploiter sa marque et d'empêcher d'autres tiers de l'utiliser sans son accord. Il peut s'opposer à l'enregistrement de la même marque par un tiers.
- La marque non enregistrée confère à son titulaire un droit d'usage.

b) Conflits en matière de marque

Généralement deux conflits peuvent naître entre 2 marques :

- Revendication de propriété de la marque :

L'une des parties peut saisir les autorités compétentes (OAPI dans le cadre de marque enregistrée), autorité judiciaire dans le cadre d'une marque non enregistrée) qu'elle est le véritable propriétaire de la marque. Dans ce cas il doit apporter la preuve de sa propriété.

- Contrefaçon

Elle consiste à apposer sur ses produits ou services une marque :

- Soit qui appartient à une autre personne
- Soit à imiter frauduleusement une marque existante.

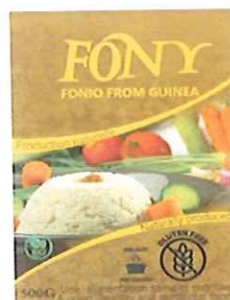
II techniques de comparaison de marques enregistrées ou non :

En général trois niveaux sont pris en considération pour la comparaison de marques :

- Niveau visuel
- Niveau sonore
- Niveau conceptuel

L'objectif de cette action est de démontrer qu'il n'existe pas un risque de confusion pour un consommateur normalement informé et raisonnablement attentif et avisé.

III Comparaison entre la marque Fony Fonio from Guinea et la marque " La petite Damba"





a) Au niveau visuel : Les 2 marques n'ont aucune ressemblance tant au niveau écriture que représentation, l'une (FONY) est représentée par une expression verbale et l'autre (la petite Damba) est représentée par une expression figurative (dessin d'une petite fille).

Il faut toutefois relever que pour les 2 marques, il existe un élément qui leur est commun à savoir "Fonio from Guinea" et fonio cultivée en Guinée.

A ce niveau on peut considérer qu'un consommateur lambda du fonio ne peut faire de confusion entre les 2 marques. Car on ne peut revendiquer Fonio qui est un produit naturel.

Ce qui est important ici ce sont les formes de représentation des marques.

b) Au niveau conceptuel

La marque "Fony from Guinea" est conçue pour mettre en valeur une alimentation saine et nutritive à base de fonio concrétisée par un tas de fonio avec tout autour des produits naturels (tomates, courges etc.)

La marque "La petite Damba" en plus de l'idée de mettre en valeur le produit naturel Fonio a conçu une femme africaine tenant entre ses mains unealebasse symbole de la culture africaine.

A ce niveau conceptuel il ne peut y avoir de risque de confusion.

c) niveau sonore

La marque "La Petite Damba" s'entend de manière très distinctive avec la marque "FONY".

D) au niveau des recettes de préparation

Cet élément est simplement subjectif et ne peut être considéré comme un moyen d'appropriation d'un droit.

IV Conclusions et recommandations

Au vu de ce qui précède, les 2 marques (petite Damba) et "Fony from Guinea" ne peuvent être confondus.

ALGAPHE CONSULTING
NINEA : 006 06331V1
Tél : 77 310 18 19 / 76 584 50 30
Liberté 6 6659